

PROJET DE SERVICE
2021



« Il y a un but, mais pas de chemin ;
ce que nous nommons chemin est hésitation. »

Franz KAFKA





Sommaire

Editorial

A.	L'enfant et sa famille au centre du service Auriol	P.1
1.	Le service Auriol, un service de Protection de l'Enfance du Centre éducatif Tréméac	P.1
2.	Projet pour un accompagnement éducatif	P.2
3.	Public accueilli	P.2
4.	L'accueil	P.2
	4.1 - Accueillir, une posture d'ouverture	P.2
	4.2 - L'accueil en pratique	P.3
5.	Les modalités d'accompagnement	P.3
	5.1 - Le parcours	P.3
	5.2 - La famille, un travail de collaboration	P.4
	5.3 - Diversité des accompagnements et des lieux d'accueil	P.5
	5.3.1 - Un accompagnement individualisé	P.6
	5.3.1.1 - Soins/Santé	P.6
	5.3.1.2 - Scolarité/Formation	P.7
	5.3.1.3 - Budget Mensuel Jeune (BMJ)	P.7
	5.3.1.4 - Les loisirs	P.8
	5.3.2 - La vie collective	P.8
	5.3.2.1 - Cadres et règles de vie	P.8
	5.3.2.2 - Les projets collectifs	P.9
B.	Fonctionnement du service	P.10
6.	L'équipe du service Auriol	P.10
	6.1 - Présentation du travail d'équipe	P.10
	6.2 - Organisation du travail d'équipe	P.10
	6.2.1 - Les réunions	P.10
	6.2.2 - Les écrits professionnels	P.12
	6.2.3 - Références techniques et thématiques	P.12
	Perspectives	P.14

La démarche d'écriture des projets de service lancée en janvier 2017 a rencontré des changements dans l'histoire du centre éducatif Tréméac : fin de l'accueil d'urgence, réorganisation des services, déménagement du siège.

C'est dans ce contexte que les projets se sont construits autour d'un axe central :

Proposer un accompagnement souple et diversifié pour répondre aux besoins des jeunes accueillis

Nous avons entrepris d'y répondre en essayant de suivre 4 objectifs :

- *Soutenir un accompagnement diversifié*
- *Renforcer la participation des jeunes et des familles*
- *Privilégier le partenariat et l'ancrage territorial*
- *Favoriser la scolarité et l'insertion en s'appuyant sur les activités de jour*

Chaque service s'est appliqué, à partir d'une trame, à apporter sa propre vision et sensibilité d'équipe dans le travail éducatif attendu.

Ecrire un projet est un exercice acrobatique, celui de mettre un point final à une réflexion toujours en cours.

Aussi, il nous faudra poursuivre notre mission de protection de l'enfance à partir de l'évolution des orientations départementales et nationales.

*Guillaume BRIEND
Directeur de l'Etablissement*

A. L'enfant et sa famille au centre du service Auriol

1. Auriol, un service de Protection de l'Enfance du Centre éducatif Tréméac



Le service Auriol est un service du Centre Educatif Tréméac, géré par l'association René de Tréméac. Celle-ci bénéficie d'une double habilitation du Conseil départemental de Loire-Atlantique et de la Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse

L'arrêté du 3 janvier 2017, pour 15 ans, l'autorise à recevoir des garçons et filles dans les conditions suivantes :

- ✓ Accueil collectif et diversifié pour 64 jeunes de 11 à 18 ans et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans
- ✓ Intervention soutenue à domicile pour 50 mesures concernant des jeunes garçons et filles de 0 à 18 ans.

L'accueil dans **le service Auriol** se fait au titre de l'article L.221-1 et suivants du CASF (mesures administratives) ou l'article 375 et suivants du Code Civil (mesures judiciaires) ou encore de l'ordonnance n°45-174 du 2/02/1945 (relative à l'enfance délinquante)

«La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents [...] Elles impliquent la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et la mise en œuvre d'actions de soutien adaptées en assurant, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale de l'enfant. Dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité ».

Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge [...] Art L. 112-3 du CASF

En tant que Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), le Centre Educatif TREMEAC s'inscrit dans le dispositif de Protection de l'enfance

- défini par les lois n° 2007-293 du 5 mars 2007 et n°2016-297 du 14 mars 2016
- piloté par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, défini dans le schéma départemental 2017-2021 « Protéger les enfants et accompagner les parents »

L'établissement contribue également aux missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Considéré comme un établissement social, son fonctionnement prend en compte les dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

2. Projet pour un accompagnement éducatif

Le service Auriol est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui s'attache à porter un regard élargi sur la situation du jeune et de sa famille dans le but d'accueillir leur histoire et la singularité de celle-ci. Pour ce faire, nous prenons en compte les compétences et les difficultés de chacun des membres de la cellule familiale afin de définir l'accompagnement le plus cohérent possible tout en nous adaptant aux besoins et aux désirs de chacun.

Afin de permettre au jeune que nous accueillons de devenir « le citoyen de demain », notre cadre d'intervention prend source dans les textes de droit commun et les textes fondateurs de notre société. Cela permet de poser le cadre de notre accompagnement tant dans ce qui est légal que dans ce qui appartient au savoir-être et au savoir-faire.

Notre mission consiste à permettre à chaque jeune de trouver le chemin qui sera le plus adapté à ses besoins et à ceux (tout en étant en adéquation avec) de la société. **Le service Auriol** est un lieu d'accueil qui permet à chacun.e des jeunes d'avancer à son rythme tout en étant encouragé dans chacune de ses démarches. Nous proposons un lieu où chacun.e a la possibilité de s'essayer et de cheminer sur ses expériences vécues positivement ou non, pour avancer. Nous permettons ainsi à chacun des jeunes de cheminer à son propre rythme dans un cadre sécurisant.

Nous apportons une attention toute particulière à la prise en compte des jeunes et de leur famille. En effet, en adoptant une posture éducative empathique et soutenante, nous accompagnons le jeune à exister en tant que sujet. D'autre part, nous prenons en compte la famille et sommes sensibles au concept de coéducation.

3. Public accueilli

Le service Auriol peut accueillir et accompagner des enfants et adolescents (garçons et filles) de 11 à 21 ans, en danger ou en risque de l'être, qui peuvent présenter des difficultés sociales, familiales et psychologiques et des problématiques identitaires et/ou culturelles.

8 places en hébergement collectif

- Adolescent(e)s de 11 à 21 ans

3 places en appartement

- 1 appartement individuel (1 place)
- 1 appartement en cohabitation (2 places)
 - Adolescent(e)s de 16 à 21 ans

4. L'accueil

4.1 - Accueillir, une posture d'ouverture

Accueillir est se positionner dans une attitude d'ouverture qui consiste à faire le geste qui invite l'autre à se mettre en mouvement vers soi-même. L'accueil est une manière de recevoir ; recevoir l'autre, recevoir de

l'autre. Accueillir c'est accepter d'être là avec l'autre dans l'inconnue réciprocity d'une possible rencontre. Nous y portons une attention qui prend sa forme dans les différents moments de rassemblement que nous mettons à disposition du jeune et de sa famille afin que nous puissions nous présenter, énoncer nos engagements auprès d'eux et recevoir l'histoire de la relation qu'ils ont tissée entre eux. À cet égard le jeune peut être favorable ou non à l'accompagnement proposé.

Nous considérons l'accueil comme un préalable à la rencontre, ce phénomène rare et imprévisible fait de hasard et de réel dont nous souhaitons recueillir le sens, quand la rencontre a lieu.

4.2 - L'accueil en pratique

Lors de l'accueil, la présence du jeune est impérative ; il est accompagné selon sa situation par le coordonnateur ASE et ses parents. L'accueil se fait au siège du centre éducatif TREMEAC.

Dans une salle d'entretien, le directeur ou le directeur-adjoint accompagné du chef de service, reçoivent le jeune, ses parents et le coordonnateur ASE pour une présentation de l'établissement et leur remettent un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement.

L'éducateur référent et le psychologue arrivent ensuite en présence du chef de service ; celui-ci fait la lecture de l'ordonnance de placement, du contrat d'accueil provisoire ou de soutien à l'autonomie des jeunes selon la situation du jeune. Le chef de service présente le service et les professionnels qui y travaillent. Cette rencontre est le temps des premiers échanges avec le jeune et ses parents. Ceux-ci sont invités à se présenter et à exprimer la compréhension de la situation et leurs attentes. Un compte-rendu de ce premier entretien est formalisé par l'éducateur référent présent.

Ensuite, le jeune part avec l'éducateur présent à l'internat éducatif (ou l'appartement collectif ou individuel) où les jeunes présents vont l'accueillir autour d'un goûter ou apéritif de bienvenue. Le jeune découvre la chambre qui lui est allouée et un petit cadeau d'accueil.

5. Les modalités d'accompagnement

5.1 - Le parcours

Nous donnons à chaque jeune la possibilité de tracer son propre parcours au sein de l'institution. Chaque parcours est donc singulier. Il s'élabore avec chaque jeune au fur et à mesure de son accompagnement, dans une prise en compte de ses aspirations, de ses possibilités, de ses besoins et de l'évolution de ceux-ci.

Le Document Individuel d'Accompagnement (DIA), pensé et écrit avec le jeune et sa famille, est un document regroupant le projet, les objectifs de travail, moyens de mise en œuvre, échéances. C'est un document indispensable, régi par la loi du 2 janvier 2002 et qui fait suite au Projet Pour l'Enfant (PPE) mis en place par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Pour jalonner l'évolution des différents parcours, l'institution et le service disposent d'une variété de structures d'accueil et d'encadrements éducatifs. A l'interne, le jeune peut être orienté vers un autre internat, un studio (attaché à l'internat), un appartement individuel ou de deux personnes, ainsi que vers des Petits Collectifs de Proximité. Il s'agit de lui proposer une orientation répondant le plus à ses besoins.

La fin de l'accompagnement peut se faire par :

- des retours en famille
- une orientation vers d'autres structures :
 - accompagner vers d'autres structures de protection de l'enfance : MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), Famille d'Accueil, un CER-CEF (Centre Educatif Renforcé-Centre Educatif Fermé), un internat, qui peuvent prendre le relais. Pour des jeunes plus âgés, l'objectif étant l'autonomie, nous accompagnons les jeunes à s'investir tant professionnellement que personnellement.
 - accompagner vers un logement autonome. Des FJT (Foyers Jeunes Travailleurs), des logements HLM (Habitations à Loyer Modéré), des logements privés sont alors à rechercher.

Ces orientations répondent aux besoins du jeune même si parfois nous sommes confrontés à des situations qui obligent l'exclusion définitive où le jeune est alors réorienté en interne ou en externe. Ainsi, dans ces cas plus extrêmes, les orientations de ce type peuvent avoir lieu lorsque le règlement n'a pas été respecté (violence envers les personnes, dégâts très importants sur le foyer...).

Lorsqu'un jeune quitte le service, il y a généralement passé quelques mois voire quelques années. Nous tentons de lui dire au revoir de la meilleure des manières. Il ne s'agit pas forcément de la même pour tous et toutes. Tout comme l'accompagnement, le départ pour chaque jeune est personnalisé. Quoi qu'il en soit, un départ se prépare, pour les jeunes du foyer, pour lui. Un repas peut lui être organisé et, de la même manière qu'à son arrivée, un apéritif. Il peut s'agir d'une soirée conviviale pour laquelle des mots peuvent lui être écrits, qu'ils s'agissent des autres jeunes ou des professionnels.

5.2 - La famille, un travail de collaboration

Dans notre mission de protection au bénéfice de l'enfant, nous nous adressons à ses responsables légaux c'est-à-dire son père et sa mère dans la grande majorité des cas. Nous nous référons au cadre légal et/ou administratif dans lequel nous nous situons pour les recevoir et nous nous présentons à eux dans nos rôles et nos fonctions différenciées.

Il est essentiel de se rappeler que les parents, père et ou mère sont détenteurs de l'autorité parentale, sauf décision du juge pour une déchéance parentale (maternelle ou paternelle). Ainsi, les parents, le père ou la mère doivent être contactés pour tout acte concernant leur enfant (visite médicale, scolarité, démarches administratives, projets divers...). Les parents participent au projet global défini pour chaque jeune en lien avec les membres de l'équipe éducative et du chef de service.

La famille est également accueillie. Chaque parent, père et mère est amené à rencontrer le chef de service et les éducateurs référents pour réfléchir et construire ensemble le DIA tous les 6 mois avec son enfant. De plus, chacun des parents est rencontré toutes les 7 semaines environ par le CDS et un éducateur.trice pour faire le point, discuter du devenir de son enfant, de son évolution, des changements qui s'opèrent dans son accompagnement et réfléchir avec lui à de nouvelles propositions d'accompagnement. Enfin, des entretiens de médiation peuvent être proposés aux parents en lien avec un éducateur pour favoriser la communication entre l'enfant et sa famille.

Ces rencontres avec les parents permettent de maintenir le lien du jeune avec l'environnement familial, de considérer les parents dans leurs fonctions propres de représentants légaux, de communiquer avec eux, de

les soutenir dans leurs fonctions parentales et de les faire participer durablement à l'accompagnement de leur enfant.

Il existe aussi, autour du jeune, des personnes ressources, soit dans l'environnement familial, soit dans l'environnement amical ou plus élargi. Avec l'accord préalable des parents et l'accord du jeune, nous pouvons les convier à nous rencontrer et à être en lien avec elles et cela pour le bénéfice du jeune.

Si les parents ne répondent pas à nos sollicitations et que celles-ci présentent un caractère d'urgence (papiers d'identité, contrat d'apprentissage ...) nous pouvons interpeller le référent de l'aide sociale à l'enfance qui se tournera vers le juge pour obtenir une délégation de signature ponctuelle. C'est une démarche qui ne doit se faire que lorsque le parent ne répond à aucune de nos demandes présentant un caractère obligatoire.

Nous accueillons fréquemment des jeunes mineurs non accompagnés ; pour chacun d'entre eux, nous devons nous assurer qu'ils puissent communiquer avec leur famille dans les pays d'origine et que nous soyons en lien téléphonique avec leurs parents, même éloignés. Il s'agit de rassurer les familles au pays mais aussi de faire « vivre » la notion de présence parentale, d'entourage parental auprès de ces jeunes déracinés.

5.3 - Diversité des accompagnements et des lieux d'accueil

Le service Auriol est un service d'internat diversifié. Il comprend un foyer, un studio (de proximité) et deux appartements (un appartement individuel et un appartement pour deux jeunes).

Selon les lieux d'accueil, les accompagnements éducatifs ne sont pas de même nature. Cette diversité de lieux et d'accompagnements est mise au service des besoins des jeunes et de leur évolution.

- **Le foyer**

Le foyer Auriol est installé au cœur de Saint-Herblain. Il s'agit d'une maison de ville rénovée et transformée pour accueillir 8 jeunes filles et garçons âgés de 11 à 18 ans.

Chaque jeune dispose d'une chambre individuelle avec salle d'eau et WC, afin de préserver l'intimité.

Les pièces de vie collective sont ouvertes et permettent la mise en place d'activités diverses (jeux de société, détente, ordinateur, TV...).

Les extérieurs de la maison comprennent un espace vert et un jardin potager. Un cabanon permet d'entreposer les vélos du service et les outils nécessaires à la culture et à l'entretien des différents espaces.

L'accueil au foyer met chaque jeune en relation avec des pairs et avec des professionnels dont la présence est relayée et continue. En cela le foyer répond à un fort besoin de relation, de convivialité, d'encadrement et de sécurité. Il permet de réduire l'angoisse ou la douleur que peut provoquer une séparation d'avec la famille (nombre d'adolescents ou de pré-adolescents craignent de se retrouver seuls avec eux-mêmes ou seuls face à leurs propres difficultés). Le foyer implique un ailleurs par rapport à la famille, où les adolescents peuvent expérimenter de nouvelles relations et adopter de nouveaux modèles identificatoires.

L'accompagnement éducatif délivré au foyer est soutenu. C'est le partage du quotidien et le faire-avec qui sont choisis comme appuis pour prendre soin, pour travailler la socialisation, l'autonomie, pour stimuler le développement et la réalisation de soi dans de nombreux domaines. L'accompagnement renforcé permet de soutenir l'évolution psychique de chaque jeune ainsi que le réaménagement de ses liens familiaux.

Le partage de la vie quotidienne permet aux éducateurs de poser le cadre dans ses différentes dimensions. Ce cadre réalisé, concrétisé, produit alors un quotidien organisé, avec des points fixes, repérants, anticipables, avec des alternances de rythmes et de temps différenciés (lever-coucher, temps collectifs/ individuels, temps d'activité/ de repos, temps libres, etc...).

Les répétitions quotidiennes et le soutien des éducateurs aident les jeunes à se servir du cadre, à intégrer les valeurs et les limites nécessaires au vivre-ensemble (respect-écoute-partage-tolérance-solidarité).

Les éducateurs interviennent en tant que tiers dans la relation entre les jeunes. Sur des temps définis, ils favorisent la transformation du groupe en un collectif organisé. Ils encouragent la prise de parole, la réflexion, les prises d'initiatives et de responsabilité, ils aident les jeunes à dire, à mettre des mots sur ce qu'ils vivent ou sur ce qu'ils ont vécu.

- **Le studio**

Le studio étant une pièce accolée au foyer. Bien qu'ayant son espace propre, il peut être considéré comme une huitième chambre du collectif. C'est un lieu transitoire entre la vie en collectivité et l'appartement (individuel ou collectif) ; les allers-retours sont possibles. Les jeunes y expérimentent l'autonomie, la gestion des actes de la vie quotidienne, la solitude ainsi que l'absence de permanence éducative (repas, emploi du temps,...). Le studio peut être un outil d'expérimentation et d'évaluation (autonomie, gestion de la solitude, de la vie quotidienne...), à la fois pour les éducateurs, mais aussi pour les jeunes. Le fonctionnement du studio est donc à but multiple et dépend du jeune qui y est accueilli, de ses capacités, de ses besoins. Il permet de réajuster son projet.

- **Les appartements individuels/collectifs**

La particularité du travail sur les appartements est donc la non-présence géographique des éducateurs sur des temps prédéfinis (organisation par rendez-vous). Cela demande aux jeunes adultes de pouvoir s'appuyer sur leurs propres ressources afin de trouver des solutions par eux-mêmes. Ils apprennent alors à composer avec eux-mêmes, à intégrer l'absence physique éducative bien que la relation existe toujours, et à différer leurs demandes aux éducateurs (ou bien accepter une réponse différée). En effet, cela fait appel à leurs capacités dans la gestion de la solitude, à s'imposer des limites, à respecter les règles de voisinage.

5.3.1 - Un accompagnement individualisé

Le jeune accueilli bénéficie de différents accompagnements dans différents domaines.

5.3.1.1 - Soin/Santé

La prise en compte des besoins sur le plan médical est un élément important de l'accompagnement éducatif du jeune. Lors de l'arrivée d'un jeune, les besoins sur le plan médical seront faits de concert avec la famille pour permettre au jeune de bénéficier d'un suivi médical régulier et approprié.

Le service Auriol peut orienter le jeune vers des professionnels de santé de son réseau néanmoins l'équipe sera attentive au souhait de l'enfant dans le choix des différents professionnels de santé y compris le choix de son médecin traitant. Une visite médicale pédiatrique annuelle est effectuée en lien avec le service médical du département.

L'équipe a pu mettre en place un espace dédié à la prise de traitement pour permettre de préserver et de garantir une confidentialité des soins médicaux apportés à chaque jeune. Cet espace permet de sécuriser l'accès aux médicaments et de faciliter la prise de traitement qui se fait sous la surveillance d'un membre de l'équipe éducative.

La notion de « soin » intervient au travers de l'accompagnement du jeune et de son projet afin de favoriser son bien être par différentes activités tels que le sport, les loisirs, la scolarité et les espaces de socialisation mis en place.

Le soin est également pris en compte dans la mise en place de suivis psychologiques avec les psychologues du Centre TREMEAC et / ou vers un accompagnement spécifique auprès de différents partenaires extérieurs (SHIP, ITEP, CMP, psychiatres ou psychologues libéraux ...)

5.3.1.2 - Scolarité/Formation

L'équipe éducative accompagne et soutient chaque jeune au travers de son parcours scolaire et de son parcours de formation afin de l'aider à trouver une voie lui permettant de mettre du sens à ses projets.

Les jeunes de moins de 16 ans sont soumis à l'obligation scolaire. Chaque jeune accueilli sur **le service Auriol** est inscrit administrativement dans un établissement scolaire. Un travail de partenariat s'effectue entre les éducateurs du service et l'équipe pédagogique des établissements scolaires afin de répondre au mieux aux besoins du jeune. Régulièrement, les différents partenaires sont en lien par des entretiens physiques et/ou téléphoniques afin de faire le point sur la situation des jeunes accompagnés.

« L'école » est un lieu de socialisation et d'enseignement. Il est parfois difficile pour certains jeunes, en rupture/échec scolaire, de poursuivre une scolarité ordinaire. Il est alors possible d'adapter, de personnaliser, d'individualiser les temps d'enseignement pour permettre aux jeunes de ne pas se sentir exclus et accentuer un éventuel mal-être.

Chaque situation est unique, ainsi l'accompagnement pourra respecter le temps nécessaire de chacun des enfants pour lui permettre de s'approprier la scolarité qui lui convient. Les éducateurs du service s'efforcent d'accompagner et de travailler avec les jeunes vers les dispositifs de droits communs et de privilégier les accompagnements vers l'extérieur.

L'équipe éducative peut s'appuyer sur l'éducateur.trice Ressources/Mobilisation pour proposer un soutien en lien avec le projet scolaire et /ou professionnel. Cet.te éducateur.trice peut proposer un accompagnement dans la rédaction de curriculum vitae (CV) et lettres de motivation, de recherche de stage et/ou d'entreprises pour les apprentis.

5.3.1.3 - Budget Mensuel Jeune (BMJ)

Le Budget Mensuel jeune est un outil éducatif permettant de mettre à disposition une somme d'argent pour certains besoins comme l'alimentation, la vêtue, l'hygiène et la coiffure.

Chaque mois un jeune peut se voir attribuer un budget correspondant à ses besoins. Le référent éducatif fera alors le point et évaluera les besoins du jeune.

Un budget est également attribué à chaque jeune tous les mois pour les produits d'hygiène corporelle. Un budget est également possible concernant la coiffure tous les mois.

Ces différents aspects « du prendre soin » permettent d'accompagner les jeunes vers des besoins nécessaires à leur bien-être physique qui participe également à l'estime de soi.

Ces démarches peuvent être faites en autonomie par le jeune s'il en est capable ou alors accompagné par un éducateur. Un rendu-compte est toutefois nécessaire pour mesurer l'adéquation entre dépenses, besoins et demandes.

5.3.1.4 - Les loisirs

Des sorties de groupe sont proposées aux jeunes et en concertation avec eux les weekends, à raison d'une sortie payante sur deux maximum par mois. Elles ne sont pas obligatoires. L'idée étant d'inviter les jeunes à découvrir des activités sur l'extérieur et de favoriser une bonne dynamique de groupe.

De la même manière, **le service Auriol** propose également aux jeunes un planning d'activités avec la possibilité de faire un séjour pour les vacances scolaires et / ou d'été.

L'équipe attache de l'importance aux projets individuels des jeunes du groupe. Favoriser l'inscription dans une activité extra-scolaire et hors du contexte du foyer est essentiel. Elle permet la socialisation par les pairs et une reconnaissance du jeune en dehors de l'institution. L'équipe souhaite se saisir des différents partenariats extérieurs afin d'offrir aux jeunes la possibilité de s'inscrire dans la vie à l'échelle d'un quartier, d'une ville.

De plus l'équipe **du service Auriol** travaille en étroite collaboration avec les éducateurs.trices Ressources/Mobilisation de l'association pour orienter les jeunes sur des sorties culturelles et sportives proposées par eux.

5.3.2 - La vie collective

Le travail sur le cadre tient une large place dans l'accompagnement. Le cadre est une référence tierce qu'il s'agit de faire exister dans sa fonction contenant, structurante, régulatrice.

Certaines instances permettent de réguler la vie collective en sollicitant l'expression de chacun.

Ainsi, la réunion de jeunes, encadrée par les éducateurs, a lieu une fois par semaine. Elle permet de reparler de la vie collective, de son ambiance et de ses projets. C'est un lieu d'expression pour chacun des jeunes du service. C'est aussi en ce lieu que peuvent être rappelées les règles de vie.

5.3.2.1 - Cadres et règles de vie

Au sein du service a été pensé un document intitulé « règles de vie ». Ce document répertorie plusieurs points essentiels pour vivre ensemble :

- Les droits du jeune accueilli
- Les horaires (levers-couchers- repas...)
- La vie collective
- La communication regroupant l'explication sur le cahier individuel de demande à disposition de chaque jeune et les règles concernant l'utilisation du téléphone à partir du service.

Ce document a été créé pour permettre à tous et toutes une vie en collectivité dans le respect des uns et des autres et ainsi avoir des règles communes à tous. Les règles de vie facilitent l'organisation au sein du service et apportent des repères quotidiens pour chacun.e.

Le cadre de vie est garanti par chaque éducateur ; il permet de donner des repères aux jeunes. Il est institué dans la confiance mutuelle entre le jeune et les éducateurs. Cela apporte également des limites partagées par tous.

Les règles de vie et le cadre permettent d'intégrer des normes sociales pour une insertion sociale et professionnelle. Elles permettent également aux jeunes l'apprentissage du savoir-être et savoir-faire pour cheminer vers une autonomie et donner des moyens nécessaires pour leur vie future à l'issue du placement.

5.3.2.2 - Les projets collectifs

Des projets innovants et adaptés sont pensés et créés par l'équipe et/ou les jeunes ayant pour objectif de soutenir le projet individuel du jeune à travers des médiations. Ces projets permettent aussi de créer du lien au sein du collectif. Des projets ont vu le jour il y a plusieurs années pour certains, et pour d'autres, viennent de se concrétiser.

- Le projet Grand Large organisé sur un week-end par an depuis plusieurs années permet aux jeunes qui le désirent de participer à cette sortie. Grand Large est une association qui organise chaque année un week-end où des skippers invitent des jeunes sur leur bateau pour naviguer durant deux jours.
- Un projet potager a été pensé permettant aux jeunes et aux éducateurs de créer un espace propice à la plantation de fruits et légumes au sein du jardin du service, de faire une éducation à l'environnement (compost, divers travaux...)
- Un projet autour des activités sportives s'est mis en place une fois par semaine. Sur un créneau hebdomadaire, ce temps dédié à la pratique sportive est mutualisé entre les différents services de Tréméac. Il est pensé comme un temps de loisirs et de rencontre entre les jeunes de l'établissement au sein d'un gymnase dans le quartier Chantenay.
- Un projet cocooning s'est progressivement mis en place, permettant l'accompagnement des jeunes à se détendre et à prendre soin d'eux à travers des soins du visage, du corps, de la peau.
- Le projet Snoezelen consiste à favoriser le bien-être et l'épanouissement du jeune. Cet accompagnement se fait en relation duelle. L'origine du mot snoezelen vient de termes néerlandais « snuffelen »; signifiant sentir, ressentir et de « doezelen » qui signifie somnoler, se détendre. Cette approche snoezelen vise un accompagnement sensitif au bien-être et s'effectue par la stimulation de 3 des 5 sens, à savoir, la vue, l'ouïe et le toucher.

B. Fonctionnement du service

6. L'équipe du service Auriol

6.1 - Présentation du travail d'équipe

L'équipe éducative est composée de huit éducateurs spécialisés ou moniteurs-éducateurs, dont une éducatrice spécialisée accompagnant les jeunes concernant leur orientation scolaire et professionnelle (mission détaillée ci-dessous), de deux surveillants de nuit, d'un maître de maison, d'un psychologue et un chef de service. Tous sont en charge de l'accompagnement des jeunes qui leur sont confiés. Les professionnels se relaient afin d'assurer une présence en continu tout au long de l'année.

Les missions de l'éducateur ressource mobilisation se déclinent autour de l'Insertion des jeunes : la (re)mobilisation scolaire et professionnelle, l'accès à la culture, au sport et la pratique de loisirs, l'accompagnement vers la connaissance et l'appropriation des dispositifs de droits communs... Il assure une présence régulière au siège de l'association et accompagne les jeunes dans leurs démarches et déplacements nécessaires tout en étant garant du suivi de chaque "projet "en collaboration avec les référents de chaque jeune.

A l'arrivée du jeune placé au sein du service, deux éducateurs référents sont nommés ; Ils se portent garants du suivi de son projet. Cette référence permet une coordination de sa prise en charge notamment dans le travail effectué avec les intervenants extérieurs. Les référents sont les principaux interlocuteurs auprès des partenaires (famille, école, médecin, institutions...).

L'action du référent n'exclut pas les autres membres de l'équipe dans l'accompagnement du jeune, mais se situe à la marge, afin de veiller et garantir la mise en place des actions éducatives définies par le projet de l'enfant. Chaque membre de l'équipe éducative se tient informé et intervient également pour soutenir le jeune dans la mise place d'un accompagnement éducatif adapté à ses besoins.

6.2 - Organisation du travail d'équipe

Afin de garantir le bon fonctionnement du service, il est essentiel d'inscrire des temps de travail d'équipe qui se déclinent en différentes instances (réunions de service, pédagogiques, de fonctionnement...). Ces temps permettent de travailler différents objectifs et rassemblent tous les professionnels du service.

6.2.1 - Les réunions

L'équipe éducative participe à différentes réunions, chacune ayant des fonctions différentes :

- **Réunion de service**

Elle a lieu tous les jeudis avec l'ensemble des éducateurs de l'équipe, le psychologue et la cheffe de service qui en assure l'animation. Le maître de maison et le SDN y participent une fois par mois environ. La réunion d'équipe a pour objet de faire circuler l'ensemble des informations de l'association et d'élaborer, de réfléchir l'accompagnement des jeunes. Elle permet l'expression des questionnements organisationnels et de fonctionnement de l'équipe. Un ordre du jour est établi en amont et un compte-rendu est réalisé durant la réunion.

- **Réunion pédagogique**

La réunion pédagogique est un espace de réflexion et d'élaboration en lien avec le projet d'établissement et de service. Elle peut être le lieu d'écriture du projet de service ou de son questionnement et réajustement pour sa mise en pratique. Elle permet aussi de réfléchir ensemble à des thématiques concernant l'accompagnement du jeune, la participation des parents, le soutien à la parentalité ou tous sujets concernant l'exercice de la mission de protection de l'enfant. Elle a lieu en présence des membres de l'équipe éducative et un membre de la direction, une fois tous les deux mois.

- **Réunion de fonctionnement**

Elle a lieu à la demande des éducateurs, en présence ou non de la cheffe de service selon le besoin. Elle est un espace d'échange sur l'organisation et le fonctionnement du service dans son aspect concret. Un compte-rendu est rédigé par un professionnel de l'équipe et transmis à la cheffe de service.

- **Réunion institutionnelle**

Elle a lieu deux fois par an animée par la Direction. Tous les salariés de l'institution y sont conviés. Cette réunion permet du partage d'informations, des réflexions sur des thématiques définies préalablement par les professionnels, de l'encadrement ou non.

- **Analyse de la pratique**

L'analyse de la pratique (ADP), animée par une psychologue extérieure à l'établissement a lieu une fois par mois, au sein de l'institution, dans une salle dédiée. Tous les éducateurs.trices de l'équipe y sont conviés. Une ADP pour les Surveillants de nuit leur est dédiée avec un autre psychologue. Cette instance permet à chaque membre de l'équipe de venir interroger sa pratique et son positionnement subjectif.

- **Réunion clinique**

La réunion clinique a lieu tous les mois, en présence de tous les membres de l'équipe. Elle est animée par le psychologue.

Cette réunion débute par le partage d'un constat ou d'une question qui porte sur une situation, sur la façon d'être en relation avec un jeune et sa famille.

Pour éclairer ce qui se manifeste ou ce qui se joue dans ces diverses relations, l'équipe est invitée à rapporter ses observations, à les mettre en lien les unes avec les autres, et en lien également avec les éléments connus de l'histoire familiale.

Ce travail clinique permet d'élaborer des hypothèses, de discuter leur pertinence, et favorise l'émergence de nouvelles questions.

Le travail clinique modifie les représentations et réinterroge en conséquence les façons d'accompagner.

Les réunions déclinées plus haut sont aussi complétées par des instances de **commissions thématiques transversales** (6), telles que les commissions Harmonisation des projets, Culture/Loisirs/Vacances, Participation des jeunes et des familles, Budget mensuel jeune (BMJ), commission innovation/expérimentation, RGPD. Chaque service est représenté par un membre de l'équipe éducative, en charge d'en faire le compte-rendu auprès des autres membres du service, d'y faire remonter les réflexions et d'être le garant avec la cheffe de service de l'application des décisions lorsqu'elles sont validées par la direction.

6.2.2 - Les écrits professionnels

- **Documents en diffusion externe**

- Le rapport d'évolution

Ce document est réalisé par les éducateurs référents du jeune accompagné. Il peut ensuite être modifié et complété avec le chef de service et avec l'équipe. Ce rapport permet de décrire les observations de l'équipe concernant un jeune ainsi que son évolution au sein du foyer. Il est destiné au juge des enfants et à l'ASE, service gardien.

- Note actualisée

Cette note est rédigée par les éducateurs référents du jeune. Elle peut ensuite être modifiée et complétée avec le chef de service et l'équipe. Ce document permet de mettre à jour les informations du jeune afin de maintenir informés les partenaires extérieurs (Juge des enfants et Aide Sociale à l'Enfance) de la situation actuelle du jeune.

- La note d'observation

Ce document est rédigé par les référents du jeune accompagné. Il peut ensuite être modifié et complété avec le chef de service et l'équipe. Il permet de regrouper les changements significatifs pour le jeune ou de rapporter des faits à un instant T.

- **Documents en diffusion interne**

Les comptes rendus suivants sont stockés dans le dossier numérique de chaque jeune et sont accessibles aux membres de l'équipe. Ce logiciel permet une confidentialité des données numériques des jeunes accueillis.

- Compte-rendu de synthèse

Cet écrit est rédigé par les référents du jeune accompagné suite à la réunion de synthèse. Il regroupe les dires des professionnels de manière synthétique ainsi que les objectifs à mettre au travail avec les jeunes. Ce document est mis par la suite dans le dossier du jeune et ne sera pas diffusé à l'externe.

- Compte-rendu d'audience

Suite à l'audience du jeune, un document récapitulatif est rédigé. Ainsi, il y est exprimé le nom des personnes présentes, les dires de chacun et la décision prise lors de l'audience. Ce document est ensuite conservé en interne

- Compte-rendu d'entretien

Ces comptes-rendus regroupent tous les écrits qui font suite aux différents entretiens (famille, DIA, jeunes, partenaires extérieurs, audience...).

6.2.3 - Références techniques et thématiques

En ce qui concerne les références techniques, pour chacune des pièces communes (salle à manger, studio, salle télévision, salle ordinateur, palier du deuxième étage, jardin...) un éducateur référent est désigné pour être garant de l'espace à aménager et décorer.

Ainsi, suite à des propositions de jeunes et/ou de professionnels l'éducateur référent réfléchit à un aménagement et fait part de sa réflexion aux jeunes (en réunion de jeunes), au chef de service et à l'équipe (en réunion de service). Par la suite, il est responsable de l'organisation et de son aménagement.

Concernant les références thématiques, elles permettent à l'équipe éducative de monter des projets en fonction des connaissances de chacun et d'améliorer la vie sur le groupe. On retrouve sur **le service Auriol**, un référent thématique pour le projet Grand Lague, cocooning, le potager, l'aménagement de la maison et des extérieurs et le projet Snoezelen.

Perspectives

Ce projet de service élaboré par tous les membres de l'équipe permet de rendre compte des aspects du travail et de l'accompagnement que nous menons au sein **du service Auriol**. Il est vivant et tient compte des évolutions possibles qui traversent le service et les professionnels qui y travaillent.

Des projets sont essentiels à travailler régulièrement tels le travail avec les familles et l'inscription de celles-ci dans le projet de participation des familles et des jeunes au sein de l'institution dans des instances à définir (Conseil de vie sociale, participation aux synthèses des jeunes, actions de vivre-ensemble...). De même, il est important de réfléchir ensemble sur le devenir des jeunes adolescent.tes que nous accueillons lors de leur sortie de la Protection de l'Enfance, afin qu'ils soient munis de tous les outils nécessaires à leur vie de jeunes adultes.